

Enquête sur les fermes de décembre 2008

Québec, Ontario et Colombie-Britannique

(sud de Peace River)



CONFIDENTIEL une fois rempli

Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

La présente enquête vise à recueillir des renseignements sur les grains que vous avez en entrepôt.

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise, une institution ou un particulier sans que ceux-ci en aient donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent des données confidentielles ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télecopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception du document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*.

Révisez l'information sur l'étiquette. Si les renseignements sont erronés ou incomplets, veuillez faire les corrections nécessaires dans les espaces ci-dessous.

FRM	[REDACTED]	Nom de l'exploitation (s'il y a lieu)	[REDACTED]	Code régional
NA 1	[REDACTED]	Nom de famille	[REDACTED]	Téléphone
	[REDACTED]	Prénom et initiale	[REDACTED]	
ADR	R.P.	Case postale	Numéro et nom de la rue	[REDACTED]
	[REDACTED]	Code postal	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)	[REDACTED]
COU	[REDACTED]	Courriel (s'il y a lieu)	[REDACTED]	
NA 3	[REDACTED]	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)	[REDACTED]	Téléphone
NA 4	[REDACTED]	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)	[REDACTED]	Téléphone
SPA	[REDACTED]	Nom de la société par actions (s'il y a lieu)	[REDACTED]	

SECTION A

GRAINS EN ENTREPÔT

Les questions suivantes portent sur les grains entreposés dans votre ferme le 31 décembre 2008.

- Inclure : - les grains récoltés en 2008 ou avant;
- les grains appartenant à quelqu'un d'autre entreposés dans votre ferme;
- les grains achetés comme aliments pour animaux ou comme semence.

- Exclure : - les aliments de marque achetés pour les animaux (ration alimentaire);
- les grains vous appartenant entreposés à l'extérieur de votre ferme (p. ex., élévateur, autre ferme, bon de stockage, entreposage en copropriété).

IMPORTANT : Les cultures récoltées pour le fourrage ou l'ensilage vert ne devraient pas être comptées parmi les « grains en entrepôt ».

1. Aviez-vous des grains en entrepôt dans votre ferme le 31 décembre 2008?

Oui 806

Non 806 (ALLEZ À LA SECTION B.)

2. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez la quantité entreposée dans votre ferme le 31 décembre 2008.

Culture	Code	Quantité en entrepôt	Unité de mesure						
			bis.	tm	ti	kg	lb	cwt	Autres
a. Avoine	508	•	1	2	3	4	5	6	•
b. Blé de printemps	503	•	1	2	3	4	5	6	•
(Si répondant du Québec, allez à la question 4. Sinon, allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la section B.)									
c. Blé d'hiver	506	•	1	2	3	4	5	6	•
(Si répondant du Québec, allez à la question 5. Sinon, allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la section B.)									
d. Canola	515	•	1	2	3	4	5	6	•
e. Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble)	513	•	1	2	3	4	5	6	•
f. Haricots secs de couleur, total	536	•	1	2	3	4	5	6	•
g. Haricots secs ronds blancs Navy (Pea Beans)	529	•	1	2	3	4	5	6	•
h. Maïs-grain (inclure le maïs de semence et exclure le maïs sucré)	516	•	1	2	3	4	5	6	•
3. Quel est le taux d'humidité du maïs-grain entreposé? (Si répondant du Québec, allez à la question 6. Sinon, allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la section B.)									
i. Orge	509	•	1	2	3	4	5	6	•
j. Seigle (d'automne et de printemps)	582	•	1	2	3	4	5	6	•
k. Soya	528	•	1	2	3	4	5	6	•

(ALLEZ À LA SECTION B.)

QUÉBEC

Répondants du Québec seulement

4. Quel pourcentage de votre blé de printemps en entrepôt est destiné à la consommation humaine?
5. Quel pourcentage de votre blé d'hiver en entrepôt est destiné à la consommation humaine?
6. Quel pourcentage de votre maïs-grain en entrepôt est destiné à la vente?

Code	%
972	•
606	•
900	•

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA SECTION B.)

